

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 SEPTEMBRE 2019**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (18 septembre 2019), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2019-09-184

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Inspectrice en évaluation foncière : prolongement de l'embauche d'une salariée temporaire;
 - b. Octroi d'un mandat en matière de réussite éducative et en promotion des saines habitudes de vie;
 - c. Suivi du congé sans traitement de monsieur Francis Dubreuil;
 - d. Mesure disciplinaire de l'employé numéro 451002;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Colloque d'automne de l'ADGMRCQ;
 - c. Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 2019-119 relatif à la collecte des matières résiduelles de la MRC des Chenaux;
 - d. Proposition de Geothentic pour l'installation de GPS sur les 3 véhicules du département d'hygiène du milieu;
 - e. Accélérateur de croissance Desjardins : embauche d'un consultant;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé : projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
 - c. Plan régional de milieux humides et hydriques (PRMHH) : offre de services révisés 101-19-MRCdesCHENAUX01;
 - d. Résolution de demande d'aide financière au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le PRMHH;
7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de gestion de projet — fibre optique;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;
 - g. Comité sur la sécurité publique;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - i. Comité touristique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes — Projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Rapport annuel 2018-2019 des activités du Fonds de développement des territoires;
9. Développement économique :
 - a. Demandes de financement : dossier FDÉ 2019-02 — Gestion Centurion inc. (Sealy Canada);
 - b. Demande de financement : dossier FDÉ 2019-03 — Alliance Société Immobilière inc.;
10. Appuis demandés :
 - a. Grenville-sur-la-Rouge : demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploitation minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
 - b. MRC de Mékinac : entente Canada-Québec relative au programme de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
 - c. Innovation et Développement économique Trois-Rivières : appui au développement d'une Zone Innovation;
 - d. Centre de formation en sécurité incendie de Trois-Rivières;
11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : analyse de la demande d'installation d'un lampadaire de rue et d'un feu clignotant à l'intersection de la route 359 et du rang Saint-Jean;
 - b. Ministre des Finances : en réponse à la résolution 2019-08-180 — FQM — Programme RénoRégion;
12. Pour votre information :
13. Autres sujets :
 - a. Remerciements à madame Jacqueline Rompré;
 - b. Bulletin des Chenaux;
 - c. Observatoire de Champlain;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-185

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 21 août 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2019-09-186

4a. INSPECTRICE EN ÉVALUATION FONCIÈRE : PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE SALARIÉE TEMPORAIRE

Considérant que madame Claude Dontigny, inspectrice en évaluation foncière, est en arrêt de travail depuis le 14 novembre 2018;

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à l'embauche de madame Maïsa Lebel au poste d'inspectrice en évaluation foncière à titre de salariée temporaire pour la période du 23 avril 2019 jusqu'au 25 octobre 2019 (résolution 2019-04-074);

Considérant que la date de retour de l'inspectrice en évaluation foncière, madame Claude Dontigny, est indéterminée;

Considérant la possibilité de prolonger l'embauche de madame Maïsa Lebel à titre de salarié temporaire pour occuper le poste d'inspectrice en évaluation foncière;

Considérant que l'embauche de madame Maïsa Lebel à titre de salarié temporaire pourra se poursuivre tout au long de l'arrêt de travail de madame Claude Dontigny et jusqu'au retour à temps complet de celle-ci;

Considérant qu'au cours de sa période d'embauche, madame Maïsa Lebel a su démontrer qu'elle possédait les compétences requises pour occuper le poste d'inspectrice en évaluation foncière;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Maïsa Lebel au poste d'inspectrice en évaluation foncière, à titre de salariée temporaire pour toute la durée de l'arrêt de travail de madame Claude Dontigny et ce, jusqu'au retour à temps complet de celle-ci, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée.

2019-09-187

4b. OCTROI D'UN MANDAT EN MATIÈRE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET EN PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2019-06-124, ce conseil a résolu d'embaucher un contractuel pour un mandat de service professionnel en soutien au développement des saines habitudes de vie et à la réussite éducative;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce mandat à une durée de 16 mois à raison de 21 heures de travail par semaine;

Considérant que le taux horaire pour ce mandat est établi à 26 \$ l'heure;

Considérant que, pour donner suite à un appel de proposition paru dans le quotidien régional ainsi que sur les sites d'Emploi-Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour réaliser ce mandat;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que le comité de sélection qui a réalisé les entrevues recommande l'embauche de madame Dominique Castonguay;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat en matière de réussite éducative et en promotion des saines habitudes de vie à madame Dominique Castonguay à compter du 23 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée.

2019-09-188

4c. SUIVI DU CONGÉ SANS TRAITEMENT DE MONSIEUR FRANCIS DUBREUIL

Considérant qu'un congé sans traitement a été accordé à monsieur Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment, lors de la séance du conseil des maires de la MRC des Chenaux tenue le 20 février 2019;

Considérant que ledit congé sans traitement se terminait le 15 septembre 2019;

Considérant que monsieur Francis Dubreuil a informé, par courriel, le directeur général de la MRC des Chenaux de sa nomination comme directeur général de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et que sa démission à titre d'inspecteur en bâtiment à la MRC des Chenaux suivra prochainement;

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment de la MRC des Chenaux deviendra vacant lorsque monsieur Francis Dubreuil aura remis sa lettre de démission à titre d'inspecteur en bâtiment à la MRC des Chenaux ainsi que la résolution de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes confirmant son embauche;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à entreprendre le processus d'affichage du poste selon les modalités de l'article 13 de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux dès que monsieur Francis Dubreuil aura remis sa lettre de démission à titre d'inspecteur en bâtiment de la MRC des Chenaux ainsi que la résolution de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes confirmant son embauche.

Adoptée.

2019-09-189

4d. MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 451002

Considérant que l'employé numéro 451002 a été démis de ses fonctions comme chef d'équipe pour le secteur de l'hygiène du milieu le 29 octobre 2018 à la suite de plusieurs avertissements relatifs à certains aspects de son travail;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que depuis cette période, plusieurs anomalies concernant le travail de l'employé numéro 451002 furent portées à l'attention des dirigeants de la MRC des Chenaux;

Considérant que les faits à considérer pour l'analyse de ces mêmes anomalies ont confirmé un manque de rigueur de la part de l'employé;

Considérant que lorsque l'employé fut rencontré pour connaître sa version des faits, l'employé a démontré une attitude de rejet des faits déposés et ne semble pas reconnaître les lacunes qui sont identifiées par l'employeur;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande au conseil de la MRC des Chenaux de suspendre l'employé numéro 451002 pour trois jours sans solde;

Considérant que les dates de ces journées de suspension lui seront communiquées dans les jours précédant leur imposition par le directeur général de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux suspende l'employé numéro 451002 pour trois jours sans solde.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2019-09-190

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12262 à 12 343 ainsi que les autres sommes déboursées au 12 septembre 2019 totalisant 548 198,00 \$.

Adoptée.

2019-09-191

5b. COLLOQUE D'AUTOMNE 2019 DE L'ADGMRCQ

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès d'automne 2019 de l'ADGMRCQ qui aura lieu les 23, 24 et 25 octobre 2019 à l'Auberge Godefroy de Bécancour;

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus au congrès d'automne de l'ADGMRCQ;

Par ce motif, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à participer au congrès d'automne 2019 de l'ADGMRCQ.

Il est également résolu que les frais de déplacement de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-192

5c. **NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2019-119 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que le règlement 2019-119 relatif au service de collecte des matières résiduelles et abrogeant les règlements 2009-66 et 2016-98 est entré en vigueur le 26 août 2019;

Considérant que suivant l'article 30 du règlement, le conseil nomme des fonctionnaires désignés responsables de l'application de ce règlement;

Considérant que le chef d'équipe du département d'hygiène du milieu, étant présent sur le terrain, est en mesure de constater si le règlement est respecté par les citoyens;

Considérant que les pouvoirs du fonctionnaire désigné doivent aller au chef d'équipe du département d'hygiène du milieu et également au directeur général en cas d'absence du chef d'équipe;

Considérant qu'avant de donner un constat d'infraction ou d'entreprendre quelques procédures que ce soit, les fonctionnaires désignés devront consulter les directeurs généraux des municipalités concernées qui eux, auront le dernier mot sur les procédures à entreprendre;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu, que le conseil de la MRC des Chenaux sélectionne monsieur Patrick Baril, directeur général, et monsieur Mathieu Doucet, chef d'équipe du département d'hygiène du milieu comme fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 2019-119 relatif au service de collecte des matières résiduelles de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-09-193

5d. **PROPOSITION DE GEOTHENTIC POUR L'INSTALLATION DE GPS SUR LES 3 VÉHICULES DU DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE DU MILIEU**

Considérant que la MRC possède 3 camions de vidange pour son service d'hygiène du milieu;

Considérant que l'installation de système de GPS permettrait d'avoir un meilleur contrôle interne sur les trajets, les horaires, les entretiens et par le fait même, un meilleur contrôle des coûts associés au département;

Considérant qu'une proposition a été demandée et reçue pour le système Orca de l'entreprise Géothentic pour un montant approximatif de 2 370 \$ avant taxes pour les trois véhicules, plus une mensualité de 75 \$ par mois (25 \$/véhicule);

Considérant que ce système répond entièrement aux besoins de la MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu, que le conseil de la MRC des Chenaux autorise l'achat et l'installation de système GPS dans les trois véhicules du département d'hygiène du milieu.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-194

5e. ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE DESJARDINS : EMBAUCHE D'UN CONSULTANT

Considérant que pour donner suite à des discussions entre les représentants de la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux et de la MRC des Chenaux, un projet d'accélérateur de croissance Desjardins a été autorisé dans le cadre du Fonds de développement des régions et des groupes;

Considérant qu'une entente relative au projet Accélérateur de croissance Desjardins a été signée entre la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux et de la MRC des Chenaux;

Considérant que pour mener à terme les objectifs du projet Accélérateur de croissance Desjardins, l'embauche d'un spécialiste en développement, qui pourra soutenir les entrepreneurs dans la croissance de leur entreprise, est nécessaire;

Considérant l'offre de service déposé par monsieur Luc Méthot, conseiller en gestion d'entreprises;

Considérant que le mandat prévoit un maximum de 750 heures de travail à un tarif de 80 \$ l'heure, pour un montant total de 60 000 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux contribuera à 50 % de la tarification prévue au présent projet, comme indiqué à la résolution 2019-08-177 de la MRC des Chenaux;

Considérant que le mandat commencera le 19 septembre 2019 pour se terminer le 18 septembre 2020;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-Vincennes et résolu, que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le l'offre de service déposé par monsieur Luc Méthot, conseiller en gestion d'entreprise, pour la réalisation du projet Accélérateur de croissance Desjardins.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé : projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-195

6c. PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) : OFFRE DE SERVICES RÉVISÉS 101-19-MRCdesCHENAUX01

Considérant que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée en juin 2017 est venue modifier quatre autres lois imposant du même coup de nouvelles responsabilités pour les MRC;

Considérant que la MRC doit élaborer et mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire et dont le contenu devra être intégré au schéma d'aménagement d'ici le 22 juin 2022;

Considérant que le PRMHH vise à identifier les milieux humides et hydriques afin de mieux planifier les actions à entreprendre sur le territoire, dont celles relatives à la conservation de tels milieux en raison de leurs rôles à l'échelle de tout bassin versant concerné;

Considérant que la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) a déposé une offre de services pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC, conformément aux exigences présentées dans le guide « Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation » du MELCC, version 1.2 2019, ou toute mise à jour de ce guide;

Considérant que le coût du projet est de 68 125 \$ avant taxes et qu'une aide financière de 83 300 \$ est octroyée aux MRC pour l'élaboration de leur PRMHH;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, que le conseil de la MRC des Chenaux accepte l'offre de services de la SAMBBA pour l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques.

Adoptée.

2019-09-196

6d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT LE PRMHH

Considérant la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

Considérant que les modifications apportées à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés réaffirment le partenariat privilégié du gouvernement avec le monde municipal, notamment en confiant la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) aux MRC;

Considérant qu'un programme de subvention est offert aux MRC pour les soutenir dans l'élaboration de leur projet de PRMHH et que ce montant est de 83 300 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois d'août 2019.

7b. COMITÉ CULTUREL — RAPPORT D'AOÛT 2019

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'août 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. BUREAU DE GESTION DE PROJET — FIBRES OPTIQUES

Monsieur Guy Veillette, président du bureau de gestion de projet – fibres optiques, informe ses collègues de l'état d'avancement du projet laboratoire piloté par le gouvernement du Québec.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'août 2019, préparé par notre agente de développement touristique.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-09-197

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant qu'une demande a été présentée au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu, que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Cercle de Fermières les Genevoises	Exposition participative du Cercle de Fermières les Genevoises	975 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre le chèque requis en temps opportun.

Adoptée.

2019-09-198

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Prosper-de-Champlain (Enveloppe 2018-2019 et 2019-2020)	Amélioration des espaces communautaires	38 000 \$	22 160 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit :

70 % à la signature du protocole requis;
30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2019-09-199

8a.iii.

ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 5 septembre dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et résolu, que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Société du site Madeleine de Verchères	Aménagement de services complémentaires au pavillon permanent du Domaine seigneurial	47 741 \$	12 500 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :

70 % à la suite de la signature d'un protocole;
30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-200

8c. RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DES ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la quatrième année du Fonds de développement des territoires 2018-2019 a pris effet le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2019;

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées au fonds pour l'année précédente;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2018-2019, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arseneault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire.

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-09-201

9a. DEMANDE DE FINANCEMENT FDÉ 2019-02-GESTION CENTURION INC. (SEALY CANADA)

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2019-02 prévoyant une aide financière non remboursable de 1 625 \$ provenant du Fonds de développement économique.

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites.

Que le directeur général soit, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-09-202

9b. DEMANDE DE FINANCEMENT FDÉ 2019-03-ALLIANCE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2019-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 1 712,50 \$ provenant du Fonds de développement économique.

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci.

Que le directeur général soit, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2019-09-203

10a. GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE : DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DES POURSUITES DE LA COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIÈRE CANADA CARBONE INC. CONTRE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Considérant que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans leurs démarches pour le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée.

2019-09-204

10b. ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

Considérant que la résolution 2019-02-035 de la MRC des Chenaux, adoptée le 20 février 2019 demandant aux gouvernements provincial et fédéral de revoir leur position quant aux types de projets municipaux admissibles au Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

Considérant une correspondance de l'honorable François-Philippe Champagne en date du 9 avril dernier, celui-ci indiquait :

« En ce qui concerne les paramètres d'approvisionnement des projets, l'entente actuelle entre le Canada et le Québec indique que les coûts des travaux en régie ne sont pas admissibles. Toutefois, en réponse à la demande de nombreuses municipalités et dans un esprit d'ouverture et de collaboration, j'ai offert au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, de rendre certains coûts en régie admissibles. Notamment, si cela est accepté par le Québec, les dépenses supplémentaires liées aux employés de la municipalité ou aux équipements dans le cadre d'un projet pourront être admissibles aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence, selon les conditions simples et établies avec le Québec. »

Considérant que certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts sont toujours exclus du programme de la taxe sur l'essence;

Considérant que les travaux en régie comprenant tous travaux ou études réalisés par des employés municipaux et que tous les coûts afférents à ces travaux ou études, tels que les salaires, les matériaux et la machinerie ne sont pas admissibles au programme;

Considérant que toute implication du personnel d'une MRC pour des travaux ou des études n'est pas admissible;

Considérant que l'achat de matériaux n'est pas admissible dans le cadre de travaux réalisés en régie ou à des fins de mise en inventaire;

Considérant que seuls les services professionnels fournis par la Fédération québécoise des Municipalités sont admissibles dans la mesure où ces services sont associés à la réalisation de travaux admissibles alors qu'une MRC ne peut acquérir de tels services professionnels en fonction de la même logique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Demande à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir la position du Gouvernement du Québec à l'égard des catégories de projets admissibles au programme de la taxe sur l'essence de manière à inclure les bâtiments municipaux et les ouvrages de rétention, et ce, en fonction de l'avis écrit exprimé auprès de M. Éric Girard en avril dernier par l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités à l'intérieur du gouvernement canadien.

D'exiger du Gouvernement du Québec que ce dernier harmonise les règles, les balises et les critères liés à l'entente 2019-2023 de manière à accepter et inclure les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa volonté de rendre admissibles les travaux effectués en régie par les municipalités, incluant le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre cette résolution aux MRC du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités pour appui.

Adoptée.

2019-09-205

10c. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TROIS-RIVIÈRES : APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE INNOVATION

Considérant les relations d'affaires qui existent entre les entreprises de notre territoire et celle de la Ville de Trois-Rivières;

Considérant qu'Innovation et Développement Économique Trois-Rivières démontre de l'intérêt à établir des partenariats avec les territoires de la Mauricie;

Considérant que ces partenariats sont primordiaux et indispensables pour le développement de nos entreprises;

Considérant que ces conventions entre les territoires viennent renforcer de façon considérable la région de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC des Chenaux est fier de supporter et d'appuyer les démarches d'Innovation et Développement Économique Trois-Rivières pour la mise en place d'une zone d'innovation.

Que le conseil souhaite établir un partenariat et est disposé à signer un protocole d'entente en ce sens avec IDE Trois-Rivières.

Que le conseil mandate le Service de développement économique du territoire à négocier, pour et au nom de la MRC des Chenaux, un protocole d'entente avec IDE Trois-Rivières dans le but de convenir d'une participation active dans la zone d'innovation.

Adoptée.

2019-09-206

10d. CENTRE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE DE TROIS-RIVIÈRES

Considérant que le service incendie de la Ville de Trois-Rivières est à l'étude d'un projet de mise en place d'un centre de formation en sécurité incendie;

Considérant que ce centre de formation aurait également une vocation régionale, dans lequel les pompiers des municipalités de la région pourraient bénéficier des installations et y suivre des formations ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que chaque service de sécurité incendie de la MRC doit dispenser, à chacun de ses pompiers, la formation initiale ainsi que de la formation continue;

Considérant qu'aucun service de sécurité incendie du territoire de la MRC ne possède d'infrastructure offrant de telles formations;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le projet la Ville de Trois-Rivières pour la construction d'un centre de formation pour ses pompiers ainsi que ceux de la région de la Mauricie.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : analyse de la demande d'installation d'un lampadaire de rue et d'un feu clignotant à l'intersection de la route 359 et du rang Saint-Jean;
- b. Ministre des Finances : en réponse à la résolution 2019-08-180 — FQM-Programme RénoRégion;

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

2019-09-207

13a. REMERCIEMENTS À MADAME JACQUELINES ROMPRÉ

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier madame Jacqueline Rompré pour son implication bénévole au sein de son comité culturel consultatif, pendant plus de douze ans. Nous exprimons notre sincère gratitude à madame Rompré qui a su mettre à profit ses habiletés et ses disponibilités au service du développement culturel du territoire, contribuant ainsi à son succès.

Adoptée.

13b. BULLETIN DES CHENAUX

Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les membres du conseil de la volonté du Bulletin des Chenaux de proposer un partenariat financier à la MRC des Chenaux afin de diffuser, semestriellement, la programmation des activités, formations et cours disponibles sur le territoire. Devant l'intérêt des membres du conseil pour ce projet, monsieur Baril demandera au Bulletin des Chenaux de rédiger une proposition de partenariat qui sera déposée à une prochaine séance.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13c. OBSERVATOIRE DE CHAMPLAIN

Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les membres du conseil que des discussions ont actuellement lieu avec la Fondation du Cégep de Trois-Rivières et le Cégep de Trois-Rivières quant à l'avenir de l'observatoire situé à Champlain. Monsieur Baril informera les membres du conseil sur l'avancement de dossier au cours des prochaines séances.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-09-208

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures trente-sept (19 h 37), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET